

C'est le mardi 8 septembre 2020 que l'artiste musicien a adressé sa lettre de démission au président national du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, Paul Biya.

L'auteur du titre à succès «**le mari de ma femme**» était déjà bien à froid ces derniers temps avec son parti le RDPC. Et pour cause, il a longtemps réclamé sans succès la somme de 90 millions de FCFA, qui lui est due, et qui représente des émoluments relatifs à ses prestations lors de la campagne électorale dans la cadre de la présidentielle de 2004.

« Je fais cadeaux à votre parti des 90 000 000 FCFA qui me sont dus depuis 16 ans, mais dieu rétribuera chacun en fonction de ses actes », a d'abord écrit Roméo Dika dans sa lettre de démission devenue virale sur la toile.

L'artiste, 48 heures plus tard, fera table rase, indiquant qu'il a fait recours à un cabinet d'avocat français pour ce qui lui revient de droit.

«J'informe l'opinion que je viens de donner mandat à un cabinet d'avocats français pour percevoir pour mon compte 90 millions plus 16 ans d'intérêt et le préjudice moral. Soit le président de dédouane en disant que ce n'est plus lui qui dirigeait le pays et le parti soit il payera », va twitter **Roméo Dika** en date du 7 septembre 2020.
